

REPUBLIQUE FRANCAISE
**DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR
UN DEBIT TEMPORAIRE**

**MAIRIE DE TRETEAU
1 PLACE DE LA MAIRIE
03220 TRETEAU**

Monsieur Le Maire,

Je soussigné(e) (1) : M. Mme
Nom : BONIN
Prénoms : Gérard
Profession ou qualité : Président de l'Amicale des Retraités
Adresse : 10 rue Rosier
03220 TRETEAU
Association : Amicale des Retraités

N° agrément DDJS pour les associations sportives :

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons de (2)

catégorie 3 catégorie 4 (3)

Lieu : ETANG COMMUNAL DU VIEUX MOULIN

Du : 08/07/2022 à 17 heure(s) 00 Au : 26/08/2022 à 22 heure(s) 00
et Du : à .. heure(s) .. Au : à .. heure(s) ..

A l'occasion de (4) : MARCHÉ ESTIVAL HEBDOMADAIRE tous les vendredis du 08 juillet au 26 Août

Fait à : TRETEAU

Le : 13/06/2022

Signature,

ARRETE DU MAIRE N° 2022-13

Le Maire de TRETEAU

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code la santé publique

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1, L.3332-3, L.3332-4, L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique,

Arrête : M. BONIN Gérard

est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de catégorie : 3

du : 08/07/2022 à 17 heure(s) 00 au : 26/08/2022 à 21 heure(s) 00

du : à .. heure(s) .. au : à .. heure(s) ..

à (5) : Étang du Vieux Moulin Chaque vendredi 17-21h

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En mairie, le :

Le Maire,

Arnaud DEZIGER



(1) Patronyme, prénoms, profession ou qualité et adresse du demandeur

(2) Indiquer la catégorie, le lieu et heures

(3) Pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique uniquement

(4) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc...

(5) Indiquer le lieu envisagé de l'ouverture du débit

Exemplaire destiné au demandeur à la gendarmerie à la préfecture à la mairie